



L'ECHO CHAPELAT



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - LES GRANDES CHAPELLES - AUBE - N° 78 ETE 2021

Lisez le journal sur <http://www.lesgrandeschapelles.com>



SOMMAIRE

Le mot du Maire / Mairie / Rappel	p1
Etat civil	p2
La Bibliothèque	p2
Amicale des Sapeurs Pompiers	p2
Compagnie des Sapeurs Pompiers	p2
Compagnie des Sapeurs Pompiers (suite)	p3
Lâcher de ballons	p3
La rentrée à l'Ecole Maternelle	p4
Séjour à Chappes 2021 pour CM1 et CM2	p4
Cantine Garderie	p5
Cantine Garderie (suite)	p6
Cantine Garderie (suite)	p7
Délibérations du Conseil Municipal	p8

MAIRIE

Tel : 0325375259

Mail : lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr

Ouverture au public :

De 9h à 12h du mardi au samedi

RAPPEL
Les après-midis,
le secrétariat de Mairie
est FERME au public.

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Une partie de la population se plaint qu'il y a de l'herbe dans les cimetières et dans bien d'autres endroits, notre **employé communal n'a pas le droit** d'épandre des produits qui vont bien, car il n'a pas le certificat phytosanitaire nécessaire. **Notre employé communal passe le certificat phytosanitaire le lundi 29 et le mardi 30 novembre 2021** (si dates confirmées). Et de plus cette année a été pluvieuse, ce qui a permis aux herbes de pousser plus qu'à l'habitude.

L'ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) fait partie du personnel communal. Les postes ont été intervertis entre Myriam PREVOT et Anne-Sophie MOUGINOT.

Anne-Sophie MOUGINOT assure le poste d'ATSEM à l'école maternelle et fait la garderie le matin de 7H15 à 8H15.

Myriam PREVOT assure l'entretien à l'école élémentaire; fait de 11H15 à 14H30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et le ménage pour la commune.

Les travaux de voirie **rue du Foyer, rue des Vergers** de l'intersection avec la rue du Foyer jusqu'à l'intersection avec la rue Neuve et la **rue Neuve** de l'endroit où les travaux sont arrêtés en 2018 jusqu'à l'intersection avec la route d'Arcis, vont commencer au mois d'octobre. L'opération se fera en 3 phases:

- Mise en place des tuyaux pour les eaux pluviales et des regards
- Mise en place de l'adduction d'eau neuve; du réseau électrique et du réseau téléphonique
- Mise à niveau des regards à eau pluviale, des bordures et enrobé sur la chaussée

Les rues n'étant pas larges il conviendra de stationner dans les cours, les entreprises de leur côté vous laisseront le passage le soir d'un côté ou de l'autre de la rue.

Le **schéma d'alimentation en eau potable du Nord-Ouest Aube (NOA)** démarré en 2016 arrivera à sa fin en 2021 et a donné une solution qui est presque arrivée à son terme.

42 communes sont concernées, les moyens sont mutualisés, procédure à des mélanges d'eau plutôt que des unités de traitement. Ce schéma d'alimentation en eau potable a été le premier lancé par la régie du SDDEA.

Les travaux mis en œuvre permettront d'alimenter les abonnés avec une eau potable respectant la réglementation. L'équilibre besoins/ressources est satisfait pour toutes les zones de desserte.

Pour Les Grandes Chapelles:

- Le puits de la voie de l'Ormet n'est pas pris en compte dans ce projet mais n'est pas démonté.... ?
- Le puits de la voie de Plancy est conservé
- Le château d'eau est conservé
- On reçoit l'eau de Saint Lyé via Rilly Saint Syre
- On retransmet l'eau à Chapelle Vallon
- Il y aura un mélange entre l'eau de St Lyé et l'eau des Grandes Chapelles au niveau du puits de la voie de Plancy
- Hypothèse d'un coût de 0,33 €/m³ supplémentaire

Ensuite d'ici 3 à 4 ans, la commune ne sera pas obligée de fournir de l'eau minérale à certains de ses habitants.....on peut l'espérer !!!

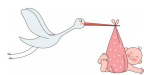
Bien cordialement,

D. Gamichon

Etat civil

Naissances:

BOYER Emma Louise 14/07/2021
12 Impasse de la rue Neuve



Nouveaux arrivants:

NIVALLE Daisy 13 route de Rilly
LUGNIE Maxime et PRIVAT Aurélie Chemin du Roy
PIMENTAO Thierry et DENECHÉAU Emmanuelle 6 Grande Rue
HUET Isabelle 11 rue de Rilly
NESTER Patrick et CAMUS Lysiane 26 Grande Rue



Décès:

BANNIERE Gérard 14/08/2021
1 Rue du Verger



La bibliothèque

Nous vous rappelons qu'une **journée portes ouvertes** est organisée le :
samedi 2 octobre 2021 de 14 h à 17 h à la bibliothèque située rue des Ouches à les Grandes Chapelles.

Nous serons heureux de vous rencontrer et de vous présenter le fonctionnement et la mise à disposition gratuite des ouvrages.

Des animations seront proposées et une collation vous sera offerte.

Décret du 7 août 2021 : avec la disparition du seuil de 50 personnes, toutes les bibliothèques sont désormais soumises au pass sanitaire.

Le masque n'est plus obligatoire pour les personnes bénéficiant du pass sanitaire

Selon le décret du 1er juin, la collectivité ou le président de l'association doit désigner les personnes habilitées à contrôler le pass sanitaire. Et un registre doit être tenu détaillant les personnes ainsi habilitées et la date de leur habilitation, ainsi que les jours et horaires des contrôles effectués par ces personnes.

Les 12 - 17 ans ne sont pas soumis au pass sanitaire à compter du 30 septembre 2021.

L'équipe de bénévoles de la Bibliothèque, Christine, Elisabeth et Gérard

Amicale des Sapeurs-Pompiers



L'Amicale des Sapeurs-Pompiers remercie chaleureusement les habitants du Village pour leur générosité témoignée à l'occasion de la distribution des calendriers 2021. Nous vous sommes très reconnaissants des nombreux dons et messages de reconnaissance que vous nous avez adressés à cette occasion.

Soyez assurés que nous ferons toujours le nécessaire pour être prêts et nous rendre disponibles en toutes circonstances.

En cette année si particulière, nous vous avons proposé de participer à une tombola. Le tirage au sort parmi tous les répondants a été effectué lors de l'Assemblée Générale de l'Amicale qui se réunit chaque début d'année.

Le bulletin gagnant était celui de Mme Tana ROY (cf. photo).

COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS DE LES GRANDES CHAPELLES

Depuis début 2021, nous effectuons les manœuvres le premier vendredi de chaque mois en fin d'après-midi.

Cette année, le CPI (Centre de Première Intervention) du village s'est vu attribuer et renouveler du matériel par le SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) de l'Aube, afin de pouvoir intervenir en toute sécurité lors des événements habituellement rencontrés sur les territoires ruraux .

COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS DE LES GRANDES CHAPELLES (SUITE)



La commune a également investi dans l'achat d'une MPR (Moto Pompe Remorquable), afin de pouvoir lutter efficacement contre les incendies.

L'ensemble de ces équipements, ainsi que les entraînements réguliers, permettent à la compagnie de pouvoir répondre au mieux aux différents besoins des habitants.

La compagnie reste ouverte à toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient compléter ses effectifs. Si intéressés, merci de vous adresser au Chef de corps ou à tout autre sapeur de la compagnie ou bien encore en mairie.

La nouvelle MPR (Moto Pompe Remorquable)



Lâcher de ballons



A ce jour, 31 ballons nous ont été retournés avec des lieux de découvertes qui concernent la Belgique et la Hollande.



L'Ecole Maternelle



Les vacances sont terminées, l'école maternelle du **RPI Chapelle Vallon - Les Grandes Chapelles - Premierfait** a rouvert ses portes. Pour cette rentrée, **Mathilde, la maîtresse** et **Anne Sophie (l'atsem)** ont accueillis **26 élèves**. Quelques larmes sont venues mouiller les yeux et les joues des plus jeunes mais, très vite, le chagrin a été oublié et chacun a trouvé ses repères parmi tous les jeux.

Chappes 2021



Une semaine bien remplie !

La CANTINE - GARDERIE



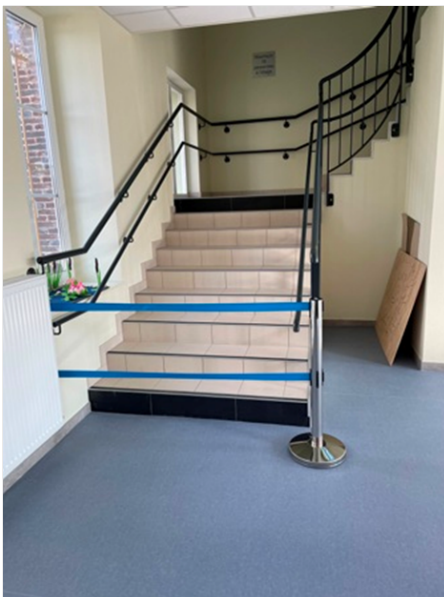
Cheminement jusqu'à l'entrée de la Cantine garderie



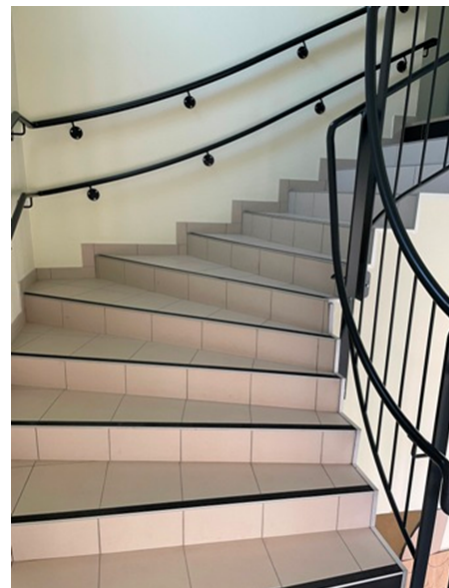
Cantine garderie



Direction étage

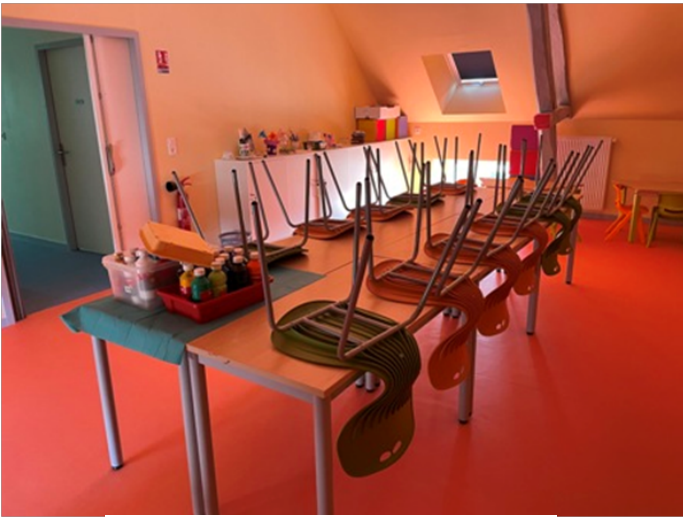


**Escalier du 1^{er} étage accès au palier
Mise en sécurité vis-à-vis des enfants**



**Escalier accès du palier au
1^{er} étage**

La Cantine - Garderie (suite)



Salle de pluriactivités



Dortoir



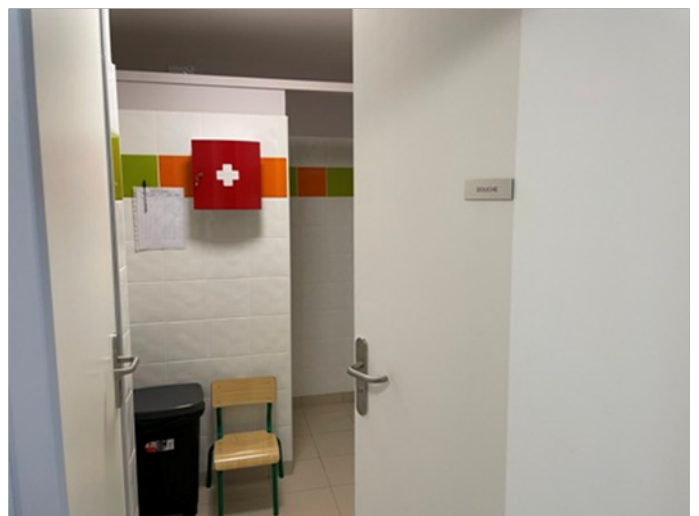
Chambre froide



Cuisine



Laverie

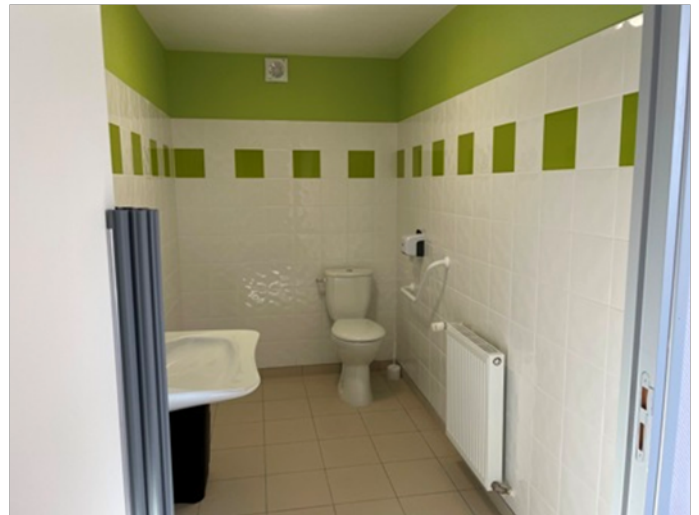


Pharmacie - Douche

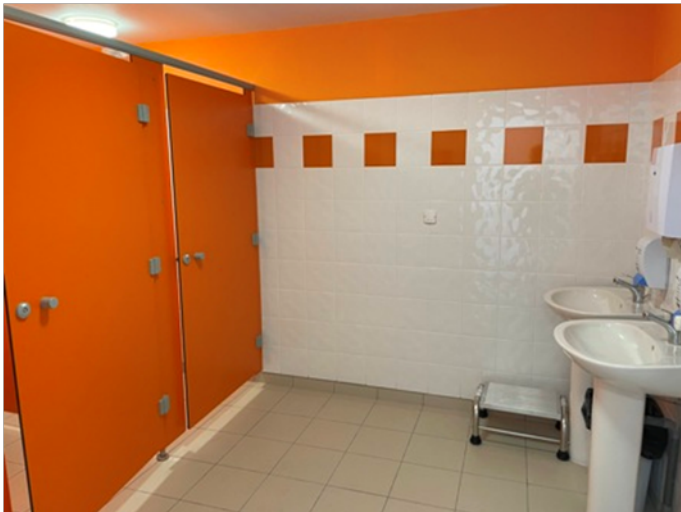
La Cantine - Garderie (fin)



Toilettes PMR fille / dame



Toilettes PMR garçon / homme



Toilettes filles



Toilettes garçons



Divers jeux (ressort simple, toupie la tortue, balançoire Dinos)



Le château de Charlemagne

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 août 2021

En exercice : 11 Présents : 6 Votants : 6

1 TRAVAUX RUE NEUVE, RUE DU FOYER ET DES VERGERS : ENTREPRISE RETENUE ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES DOCUMENTS DU MARCHÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,

Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 20,

Vu la décision de la commission d'ouverture des plis du 24/07/2021,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir délibéré :

Pour le programme de gestion des eaux pluviales et aménagement de la Rue Neuve, du Foyer et des Vergers :

décide d'attribuer le marché à l'entreprise :

GUINTOLI SAS

Saint Etienne du Grés

Parc d'activités de la Laurade

BP 22

13156 TARASCON

Montant du marché : 384 586.80 € HT.

autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché public.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juillet 2021

En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 9

1 MAITRISE D'ŒUVRE - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES RUE DU FOYER, DES VERGERS ET RUE NEUVE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans la continuité des travaux d'assainissement des eaux pluviales et l'enfouissement des réseaux des rues du village, il a été décidé d'effectuer les travaux rue du Foyer, rue des Vergers et la rue Neuve.

Une délibération a été prise pour une demande de subvention pour ces travaux le 19 décembre 2020.

Pour la mission de maîtrise d'œuvre, il a été retenu l'offre de l'entreprise ARTELIA qui s'élève à :

32 940.00€ TTC - 27 450.00€ HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise ARTELIA.

Autorise le Maire à signer les documents nécessaire pour ce dossier.

2 CREATION D'UN POSTE D'ATSEM- AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES

Monsieur le Maire informe que l'ATSEM en poste actuellement à l'école maternelle est transférée à l'école élémentaire pour d'autres fonctions, il est donc nécessaire de créer un nouveau poste d'ATSEM pour l'école maternelle à compter du 01/09/2021.

Cet agent sera rémunéré par rapport au grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles contractuel, à temps non complet de 33h30/35h, à l'échelon n°1 et l'Echelle C2, indice brut 356, indice majoré 334.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

ACCEPTTE la création du poste d'ATSEM pour l'école maternelle

3 COMMISSION OUVERTURE DES P LIS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à constituer une commission d'ouverture des plis.

Le conseil municipal a désigné à l'unanimité :

Président : M. GAMICHON Dominique

Titulaires : M. Francis COLLET

M. Florian LUTZ

Mme Céline DALLEMAGNE

Suppléants : M. Francis LITWIN

M. Norbert-Gérald PITIOT

M. Philippe CRINDAL

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juin 2021

En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

1 ACHAT DU DISTRIBUTEUR DE PAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a pris en location un distributeur à pain fin novembre chez Mabaguette pour une durée de 6 mois.

Après 6 mois de fonctionnement, ce distributeur a beaucoup de succès et la boulangerie qui l'approvisionne souhaite continuer au vu des ventes journalières. Monsieur le Maire propose donc que la commune se porte acquéreur de distributeur.

Le devis de Mabaguette s'élève à 11 292.00€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Accepte** de se porter acquéreur du distributeur à pain

- **Autorise** le Maire à signer le devis.

2 EXTENSION DU RESEAU SUR PRESSE RUE DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que trois terrains rue de la Poste sont destinés à la construction, il serait souhaitable de surpressé le réseau car le débit est faible au niveau de cette rue.

Un devis a été demandé à la régie du SDDEA, le montant s'élève à 9 720.00€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Accepte** de faire effectuer les travaux d'extension du réseau sur pressé rue de la Poste.

- **Autorise** le Maire à signer le devis.